

ESPACE JURIDIQUE

L'article 12 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme ainsi que l'article Article 8 de la Convention européenne des droits de l'Homme mentionnent tous deux le droit au respect de la vie privée.

C'est sur ces piliers fondateurs que diverses lois, chartes et conventions mettent en avant le droit à une vie affective et sexuelle pour les personnes en situation de handicap, les personnes âgées et les personnes présentant des troubles de la santé mentale.

Vous vous posez des questions dans l'exercice de votre droit en tant que personne issue de ces trois secteurs ? Par exemple, si je suis sous administration, que puis-je décider moi-même et que peut décider l'administrateur de ma personne ou de mes biens en ce qui concerne ma vie amoureuse et intime ?

Vous vous posez des questions en tant que professionnels-les de ces trois secteurs dans l'application de ce droit pour les personnes que vous accompagnez ? Par exemple, comment me situer entre les demandes de la personne, les réactions de l'institution et de la famille ? Que dit la loi par rapport à cela ?

Vous vous demandez comment évaluer le caractère transgressif d'un comportement sexuel ? Vous souhaitez élaborer des réponses pédagogiques, au-delà de la sanction ? Par exemple, quels critères mobiliser pour savoir quels comportements sexuels autoriser dans mon institution ?

Venez poser vos questions au panel d'experts et d'expertes qui seront à votre disposition durant ces trois jours dans le Stand enVIE d'amour :

- Baudouin Pourtois, juriste, La Pommeraie
- Juliette Morelli, juriste service Phare,
- Maryse Hendrix formatrice-conseillère,
- Sophie Donnay, psychologue service Phare,
- Noémie Schonker, Chargée de mission & Référente au Centre de Ressources Sexualités et Handicaps FLCPF.



Tout le monde a le droit d'avoir une vie affective et sexuelle.

Tout le monde a le droit au respect de sa vie privée.

Aussi les personnes en situation de handicap, les personnes âgées et les personnes qui ont une maladie mentale.

Venez poser vos questions aux experts dans le stand.

Un expert, c'est une personne qui connaît tout sur un sujet.

Il y aura aussi un jeu pour en savoir plus sur les droits et les devoirs de la vie affective et sexuelle des personnes.

Plus d'infos :

Sophie Donnay (PHARE)
Rue des Palais, 42
1030 BRUXELLES
02/800.80.12
sdonnay@spfb.brussels
www.spfb.brussels

Baudouin Pourtois
serv.juridique@centrelapommeraiie.be